

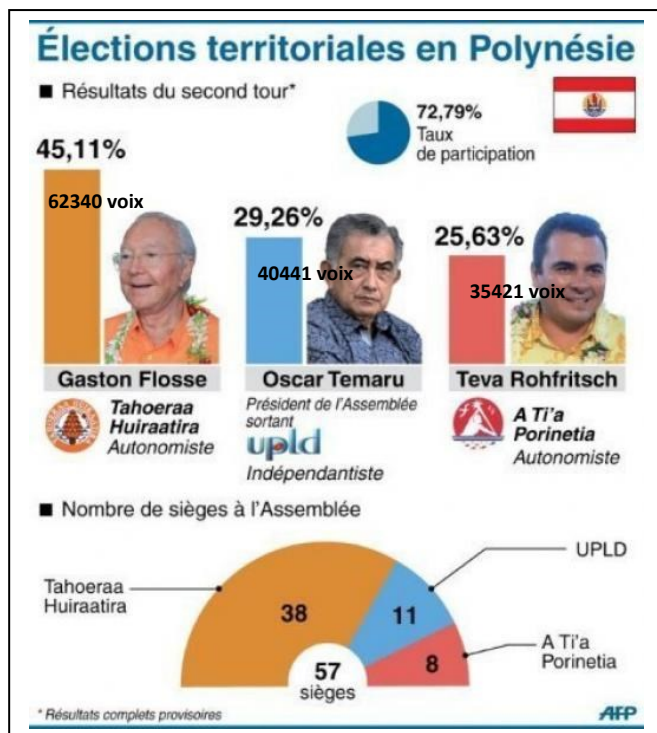
Taina GRANDIN	Education civique : Thème : <i>Être citoyen en Polynésie française</i>	Lycée Aorai
Première bac pro	<b>Proposition de mise en œuvre – Fiche élève</b>	Année 2013-2014

## B - Situation : l'élection des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française (organisation, déroulement)

Comment se déroule l'élection des représentants à l'Assemblée de Polynésie ? En quoi est-elle démocratique ?

ELECTIONS TERRITORIALES DES 21 AVRIL ET 5 MAI 2013	
TAHOERAA HUIRAATIRA	
Tête de liste : M. Gaston FLOSSE	
<b>Deuxième section des Iles du Vent</b>	
1 FLOSSE Gaston, Utato	H
2 SANQUER Nicole	F
3 FLOHR Henri	F
4 LUCAS Béatrix	F
5 TUHANI Marcel, Vaiti	H
6 SALMON, épouse AMARU, Lois	F
7 ALPHA Tearii	H
8 MANUTAHU, épouse LEVY-AGAMI, Sandra	F
9 GRAFFE Jacqueline	H
10 MATEHAU, épouse NUUPURE, Juliette	F
11 TAAE Puta'i	H
12 URAHUTIA, veuve LUCAS, Lucie	F
13 TAHUAITU Jonas	H
14 UTIA Ina	F
15 VAHINE Philippe	H
<b>Troisième section des Iles du Vent</b>	
1 TUPAL, épouse TURQUEM, Sandrine	F
2 LAUREY Nuihau	H
3 CROLAS, épouse SACHET, Isabelle	F
4 TEMAURI Jean	H
5 VANAA Elise	F
6 BOUISSOU Jean-Christophe	H
7 ARO Dylma	F
8 LEBOUCHER Michel	H
9 SAGE Maïna	F
10 TUAIYA Jean-Paul	H
11 HARUA Monette	F
12 LUCAS Edouard	H
13 HORTAL Mariva	F
<b>Section des Tuamotu de l'Ouest</b>	
1 TINIRAU, épouse TEAHE, Teapehu	F
2 TERITAHU Moehau	H
3 MOEVAL, épouse FAUURA, Chantal	F
4 NAUTA Claude	H
5 TEHUIRA Manarii	F
<b>Section des Iles Sous-le-Vent</b>	
1 MOUTAME Thomas	H
2 TETUANUI Lana	F
3 JORDAN Rudolph	H
4 AMARU Patricia	F
5 FAATAU Felix	H
6 GREIG Noela	F
7 PAHEROO Astair	H
8 OLDHAM Line	F
9 VAMINETUA Vincent	H
10 LING THIEM Gwendolinn	F
<b>Section des Iles Marquises</b>	
1 AHSCHA Joseph	H
2 TATA Jeanine	F
3 TEHAAMOANA Etienne	H
4 VARI Sarah	F
5 BARSINAS Felix	H
<b>Section des Iles Australes</b>	
1 RIVETA Frederic	H
2 VIRIAMU Yolande	F
3 TAHATA Fernand	H
4 UTIA Claudine	F
5 TEVAATUA Joachim	H
<b>Section des Gambier et des Tuamotu de l'Est</b>	
1 RICHTON Monique	F
2 RAOHA Jacques	H
3 VAHIO-FAATOVA Gilda	F
4 TEAGAI Ernest, Igino	H
5 TUKORIO, épouse BUTCHER, Suzanne	F

Doc. 1 : Liste du Tahoeraa Huiiraatira aux élections de 2013



Doc. 2 : Résultats du second tour des élections de 2013

### I - Caractéristiques du scrutin (Docs. 1, 2 et 4)

- 1) À quel moment de l'année les élections se déroulent-elles ? Avec quelle fréquence ?  
*Les élections se déroulent généralement en mai, tous les 5 ans.*
- 2) Combien de représentants les citoyens polynésiens élisent-il ? Avec quel type de scrutin ? Combien de tours sont nécessaires ?  
*Les citoyens polynésiens élisent 57 représentants au scrutin de liste à deux tours. Deux tours sont organisés.*
- 3) Comment la Polynésie est-elle découpée pour ce vote ?  
*La Polynésie se découpe en 8 sections. Chaque citoyen vote dans sa section.*
- 4) À quoi peut-on voir sur la liste que la parité est respectée ?  
*Les listes de candidats se composent alternativement d'un homme et d'une femme.*

- 5) Avec l'aide du doc. 4, expliquez comment les 57 sièges sont répartis : *Le parti ou regroupement politique qui obtient le plus de suffrage obtient 19 sièges : c'est la prime majoritaire. Les 38 sièges restants sont distribués proportionnellement au nombre de votes obtenus.*
- 6) En quoi l'élection des représentants à l'Assemblée est-elle démocratique ? *Elle est démocratique car elle repose sur un vote. Les citoyens polynésiens choisissent eux-mêmes les candidats qui vont les représenter. Il s'agit de suffrage universel direct.*

Taina GRANDIN	Education civique : Thème : <i>Être citoyen en Polynésie française</i>	Lycée Aorai
Première bac pro	<b>Proposition de mise en œuvre – Fiche élève</b>	Année 2013-2014



**Doc. 3** : Photographie prise durant les élections en 2013

**Doc. 5** : Elections au sein de l'Assemblée

L'élection du Président de l'Assemblée de Polynésie

Le président est élu par l'assemblée élue, pour la durée du mandat de ses membres, au scrutin uninominal et secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

L'élection du Président de la Polynésie française

Première institution du pays, le Président de la Polynésie française est élu par les représentants de l'assemblée de la Polynésie française parmi ses membres. Il est élu pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois. L'élection intervient dans les 15 jours suivant l'ouverture de la première session de l'assemblée de la Polynésie française.

Une fois élu, il choisit librement les ministres qui composent le gouvernement. Le nombre des ministres du gouvernement doit être compris entre 7 ou 10 membres. Le ministre peut être choisi au sein des membres de l'assemblée de la Polynésie française ou en dehors de cette enceinte.

Source : <http://www.assemblee.pf>

**Doc. 4** : Nouvelles règles de l'élection des représentants à l'Assemblée de Polynésie (loi organique du 1er août 2011)

- L'Assemblée de Polynésie est composée de 57 élus pour cinq ans : 13 pour la 1ère section des Îles du Vent, 13 pour la 2e section des Îles du Vent, 11 pour la 3e section des Îles du Vent, 8 pour la section des Îles sous le Vent, 3 pour la section des îles Tuamotu de l'Ouest, 3 pour la section des îles Gambier et Tuamotu de l'Est, 3 pour la section des îles Marquises et enfin 3 pour la section des îles Australes.
- Le mode de scrutin appliqué est un scrutin de liste à deux tours.
- La liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés dans la circonscription est créditée immédiatement de 19 sièges (4 élus pour chacune des trois premières sections des Îles du Vent ; trois pour la section des Îles Sous le Vent ; un pour les Tuamotu Ouest ; un pour Gambier/Tuamotu Est ; un pour les Marquises et un pour les Australes).

Les 38 sièges restants sont répartis au sein de chaque section à la représentation proportionnelle.

Source : <http://www.tahiti-infos.com>

**II - Exemple des élections de 2013 (Docs. 2, 3 et 4)**

7) À l'aide du document 2, complétez le tableau ci-dessous :

Partis ou regroupement politique	Autonomistes / Indépendantistes	Suffrage (Nb de voix)	Proportion des voix	Nombre de sièges obtenus
<i>Tahoeraahuiraa</i>	<i>Autonomistes</i>	<i>62340</i>	<i>45,11%</i>	<i>38</i>
<i>UPLD</i>	<i>Indépendantistes</i>	<i>40441</i>	<i>29,26%</i>	<i>11</i>
<i>A TiaPorinetia</i>	<i>Autonomistes</i>	<i>35421</i>	<i>25,63%</i>	<i>8</i>

8) Après le deuxième tour, qui a obtenu le plus de sièges ? Pourquoi ? *Il s'agit du Tahoeraa car c'est lui qui obtient le plus grand nombre de suffrages. Il obtient donc la prime majoritaire de 19 sièges.*

9) Quels sont les indices qui nous montrent que les citoyens polynésiens se sont investis dans ce vote ? *On peut voir cet investissement grâce à deux indices : le taux de participation important au second tour (72,79% des citoyens inscrits se sont rendus aux urnes) et grâce à la photographie qui montre une participation active de la population.*

**III - Rappel : l'Assemblée de Polynésie, une institution centrale (Doc. 5)**

10) Une fois les 57 représentants élus, quelles autres élections se déroulent au sein de l'Assemblée ? Qui occupent ces postes actuellement ? *Les représentants élisent un Président de l'Assemblée (Edouard Fritch actuellement) ainsi qu'un Président de la Polynésie (Gaston Flosse depuis 2013) qui forme ensuite son gouvernement.*

11) Rappelez le rôle de l'Assemblée de Polynésie, puis rappelez en quoi il s'agit d'une institution centrale : *L'Assemblée a le pouvoir délibératif. C'est une institution centrale car d'autres institutions comme le Président de Polynésie se forment à partir d'elle, dans le respect de la démocratie.*